

**LA LETTRE HEBDOMADAIRE
DE DEBORAH**

Publié par **פרחי שושנים**
PIRKHÉ CHOCHANIM
Une réalisation de
Chema Yisrael Torah Network
et Ozar Hatorah

basé sur les cours donnés par
**RABBI DOVID
OSTROFF chelita**
développés par le groupe
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au **Gaon HaRau Moche Sternbuch, chelita**

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil



Chabbath Bo
5768

12 Janvier 2008
Volume VI – Lettre 13
5 Chevath 5768

www.deborah-guitel.com

Hil'hoth 'Hol Hamoed

Est-il permis de noter la liste des courses ?

Il est vrai qu'écrire 'Hol Hamoed pose un problème et nous en étudierons les détails, B"H plus tard. Toutefois, noter la liste des courses est nécessaire pour 'Hol Hamoed ou pour Yom Tov et il est permis de le faire 'Hol Hamoed.¹

Doit-on procéder avec un chinouï (changement) en notant la liste des courses ?

Non, il n'est pas nécessaire d'agir avec un *chinouï* puisque ce que l'on écrit est utile au *moed* (fête).²

Doit-on payer en liquide 'Hol Hamoed, pour éviter d'avoir à écrire un chèque ?

Il semble que payer en liquide, plutôt qu'en chèque ou par carte de crédit soit préférable, afin d'éviter toute écriture inutile. Celui qui a la possibilité de payer en espèces mais qui préfère le faire par chèque ou par carte de crédit, devra demander conseil à son Rav³ (même si la réponse à cette question semble assez simple, il est préférable de solliciter un avis autorisé plutôt que de payer systématiquement en espèces, de façon à augmenter notre compréhension de ces sujets)

Est-il permis de cuire un grand pain, si un petit, demandant moins d'efforts, suffit ?

Une maîtresse de maison fait, par exemple, un gâteau pour les derniers jours de Yom Tov et souhaite en confectionner un plus grand qui restera après la fête. Il est clair que s'il y a une **possibilité** qu'il soit consommé pendant Yom Tov ou que sa grande taille le rende plus présentable, il sera alors considéré comme nécessaire pour Yom Tov. La question se pose réellement si ce supplément de gâteau n'a vraiment aucune utilité 'Hol Hamoed ou Yom Tov.

Pourquoi serait-ce permis, alors que l'on ne le fait pas pour Yom Tov ?

C'est permis car on accomplit les mêmes gestes que pour la préparation d'un gâteau plus petit. Au lieu de tamiser et d'utiliser 1 kg de farine, on en tamise et on en utilise deux.

Il est permis de préparer plus que nécessaire pour 'Hol Hamoed et le Yom Tov qui suit, à condition que cela n'entraîne l'accomplissement d'aucune *mela'ba* (travail) supplémentaire.⁴ Si la préparation de cette quantité supplémentaire améliore la qualité de l'ensemble ou procure un quelconque avantage, elle est bien entendu permise.

Pouvez-vous préciser ?

Il est permis de tamiser 2 kilos de farine au lieu d'un, en mélanger deux dans le Kenwood au lieu d'un, car ce sont les mêmes actions.

Il est possible de mettre sur le feu une marmite contenant de la viande et du poulet, même si une partie de ce plat sera consommée après *Yom Tov*. Par contre, il n'est **pas permis** de rajouter dans une marmite déjà en train de cuire, de la viande ou du poulet, non destiné à être consommé *'Hol Hamoed* ou *Yom Tov*.

Quelle est la différence entre ces deux cas ?

La différence entre ces deux cas est que poser une marmite de viande sur le feu constitue une seule action dans laquelle une partie du résultat sera consommée *Yom Tov* et le reste après *Yom Tov* et rien de particulier n'est fait pour cette dernière partie. Alors que rajouter un morceau de viande dans une marmite, déjà sur le feu est une action qui n'est accomplie que pour après *'Hol Hamoed*.

Tous les fabricants de produits alimentaires peuvent-ils travailler 'Hol Hamoed ?

Ignorons, pour le moment, le problème de *davar haaved* (éviter une perte) ⁵ et concentrons-nous sur l'aspect lié à *o'bel nefech*.

La *hala'ba* distingue les fabricants qui produisent des denrées alimentaires, clairement destinées à *'Hol Hamoed* et *Yom Tov* et ceux qui ne produisent rien de particulier pour ces occasions. ⁶

Un boulanger ou un producteur de lait frais peut travailler normalement *'Hol Hamoed* car sa production est clairement destinée à être consommée pendant la fête. Le cas d'un fabricant de chocolat est plus problématique car sa production n'est pas automatiquement destinée à la fête. Il peut par contre produire une série spéciale pour *'Hol Hamoed*, mais en s'efforçant de ne pas le faire publiquement. Toutefois, de nos jours, il est impossible qu'une usine travaille "à huis clos" et ceux qui produisent des aliments pour *'Hol Hamoed*, peuvent le faire de la façon habituelle, principalement pour des raisons d'hygiène.

La règle veut que les fabricants, les commerçants et pratiquement tous les hommes d'affaires prennent conseil auprès d'une autorité rabbinique, pour savoir s'ils peuvent travailler *'Hol Hamoed*. Les questions soulevées ici concernent moins de 10 % de la population ⁷ mais elles sont destinées à attirer l'attention de tous sur la *Kedoucha* (Sainteté) de *'Hol Hamoed* et l'importance d'avoir recours à l'avis éclairé d'un responsable religieux.

Existe-t-il des limites à ce qu'un boulanger peut produire ?

Parfaitement. Il peut produire tout ce qui est habituellement consommé pendant *'Hol Hamoed* et *Yom Tov* comme des *'halloth* et des gâteaux, mais pas du pain courant, utilisé habituellement pour faire des sandwichs les jours ouvrables et qui serait alors cuit spécialement pour après *Yom Tov*. ⁸

[1] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:11

[2] D'après les sources citées dans *Chemirath Chabbath Kehil'hata ibid*, note de bas de page 50

[3] Voir *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66, note de bas de page 50

[4] D'après *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:12

[5] Il est permis d'accomplir une *mela'ha 'Hol Hamoed* pour prévenir

une perte, mais la définition de *davar haaved* n'est pas très simple

[6] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:13 d'après *siman* 537:15

[7] Quand avez-vous eu une boulangerie pour la dernière fois ?

[8] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66, note de bas de page 59

Sujets de réflexion

Peut-on aiguiser des couteaux *'Hol Hamoed* ?

Peut-on réparer un robinet qui fuit dans la cuisine ?

Peut-on réparer la table de la Salle à manger ?

Réponses la semaine prochaine

Un mot sur la *paracha Bo*

Hachem nous demande de raconter à nos enfants "qu'Il a taquiné et raillé les Egyptiens" (*Chemoth* Exode 10:2 *Rachi*). Quel était son but ? En quoi est-ce que cela a pu contribuer au sauvetage des juifs ?

Il est vrai que les *Bené Israël* avaient été physiquement libérés des privations épouvantables et des souffrances qu'ils avaient endurées, mais mentalement ils restaient des épaves. *Hazal* nous ont enseigné, en différentes occasions que la *leitzanouth* (moquerie) détruit ce qui est sérieux et ce n'est pas souvent souhaitable. Cependant, dans ce cas précis, ce fut extrêmement bénéfique. Se moquer des égyptiens, releva l'esprit des israélites qui recouvrèrent le respect et l'estime d'eux-mêmes et purent ainsi se préparer à leur voyage vers leur nouvelle vie (d'après le livre *Devar Mikrah* du Rav Emmanuel Bernstein).

A la mémoire de Galith 'Haya bath 'Hanna ELHARRAR (6 Chevath 5761)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07.

E-mail: deborah-guitel@club-internet.fr Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l' d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**